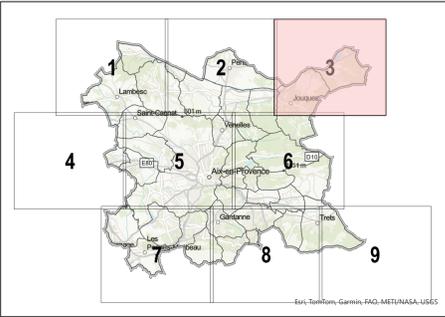


Annexe informative

Servitude d'Utilité Publique - Planche 3



PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2025

1/20 000 format A0
 Fond de plan : DGFIP cadastre



Ce document est une représentation des servitudes d'utilité publique en vigueur affectant l'utilisation des sols. Il est de nature informative : il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires, ni à celle des plans annexés au dossier instaurant la servitude, ou au PLUi.

- Patrimoine naturel**
- EL5 - Servitude de passage sur le littoral
 - AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvement d'eau destinés à collectivité humaine
 - AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection autour des lacs naturels
 - EL10 - Clair de parc national
- Patrimoine culturel**
- AC1 - Mesures de classement et d'inscription des monuments historiques
 - AC1 - Protection des abords des monuments historiques - Périmètre Délimité des Abords
 - AC1 - Protection des abords des monuments historiques - Rayon des 500m
 - AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés
 - ACA - Sites patrimoniaux remarquables
- Canalisations**
- A2 - Servitude de passage des conduites d'égout
 - A3 - Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
 - EL3 - Servitude de hérisse et de martelage
- Energie**
- E4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - E4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - E3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et de produits chimiques
 - T2 - Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique
 - T1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'installation autour des canalisations de transport de gaz
 - T1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'installation autour des canalisations de transport d'hydrocarbures
 - T1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'installation autour des canalisations de transport de produits chimiques
- Infrastructures terrestres et maritimes**
- EL11 - Servitude relative aux vitrages droits devant les propriétés mitoyennes des autoroutes, routes express et des autoroutes d'agglomération
 - T1 - Servitude relative aux voies ferrées - Valable sur les voies publiques
- Circulation aérienne**
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement (aérodrome)
 - T8 - Servitude radiodiffusive de protection des installations de navigation et d'atterrissage
- Télécommunication**
- PT1 - Servitudes relatives au cheminement des câbles radiodiffusifs concourant à la sécurité nationale ou à la sécurité publique
 - PT2 - Servitude de protection des lignes de flexion radiodiffusives contre les perturbations électromagnétiques
 - PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunication
- Défense nationale**
- AR1 - Servitude de champs de vue concernant la détermination et la conservation des postes électro-électromagnétiques
 - AR2 - Servitude liée aux ouvrages de défense des côtes ou de sécurité maritime
 - AR3 - Servitude autour des registres et établissements servant à la conservation, à l'entretien ou à la fabrication des poudres, munitions, explosifs ou explosifs
 - AR5 - Servitude relative aux fortifications
 - AR6 - Servitude relative aux ouvrages militaires
 - AR8 - Servitude aux abords des champs de tir
- Salubrité publique**
- MS1 - Servitude instituée au voisinage des mairies - Casernes
 - MS1 - Servitude instituée au voisinage des mairies - Casernes
 - AS2 - Servitude de protection des établissements de construction et d'aquaculture et des gisements coquilliers
- Sécurité publique**
- PR1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRP) et plan de prévention de risques incendie (PPRI)
 - PR2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
 - PR3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
 - EL2 - Servitudes en zones submergées des fleuves
 - AS - Zone agricole protégée

